



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240413-2024171304-DE

Berger Levraud

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 13 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	29/03/2024
En exercice	14	Date de la séance	13/04/2024
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Secrétaire de séance GUERIN Evelyne

N° 2024/17-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE BUDGET 2024

Pour faire suite à la commission Finances réunie le samedi 23 mars 2024, Monsieur le Maire présente le budget 2024.

Section fonctionnement

Dépenses : 1 764 819,01 €

Recettes : 1 764 819,01 €

011 Charges à caractère général	168 700,00	013 Atténuation des charges	17 000,00
012 Charges du personnel	272 000,00	70 Produits des services	2 500,00



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 033-213305428-20240413-2024171304-DE

Berger-Levrault

65 Autres charges gestion courante	479 274,46	73 Impôts et taxes	100 677,00
66 Charges financières	13 000,00	731 Fiscalité locale	362 000,00
67 Charges exceptionnelles	14 000,00	74 Dotations et participations	270 700,00
023 Virement à la section Investissement	811 844,55	75 Autres produits de gestion courante	19 999,34
042 Amortissements	6 000,00	76 produits financiers	12,00
		002 Résultat reporté 2023	991 930,67

Section d'investissement

Dépenses : **1 196 776,99 €**

Recettes : **1 196 776,99 €**

20 Immobilisations incorporelles	31 668,00	13 Subventions	135 069,45
204 subventions d'équipement versées	22 234,22	10 Dotations	20 316,00
21 Immobilisations corporelles	525 063,80	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	221 816,72
23 Immobilisations en cours	335 660,03	021 Virement de la section Fonctionnement	811 844,55
16 Emprunts, cautions et dettes	1 000,00	040 opérations ordre entre sections	6 000,00
001 Résultat reporté 2023	281 150,94	001 Résultat reporté 2023	1 730,27

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE de la présentation du budget de l'exercice 2024 lequel se résume comme indiqué ci-dessus ;

VOTE ET ARRÊTE les propositions budgétaires prévisionnelles telles qu'elles sont résumées ci-dessus.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 13 avril 2024

A Vérac, le 16 avril 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,





Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240413-2024191304-DE



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

DÉCISION :

Entendu les propos de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le tableau de programmation du Conseil Départemental annexé à cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'aide du département pour le financement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 10**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 13 avril 2024

A Vérac, le 16 avril 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,





Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240413-2024191304-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 13 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 13 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	29/03/2024
En exercice	14	Date de la séance	13/04/2024
Présents	8	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	GUERIN Evelyne
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Secrétaire de séance	GUERIN Evelyne
----------------------	----------------

**N° 2024/19-1304 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TABLEAU DE PROGRAMMATION DES AIDES DU
DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AMÉNAGEMENT BOURG**

Monsieur le Maire a donc fait acte de candidature auprès du Conseil Départemental pour la signature d'une Convention d'Aménagement Bourg.

Le Conseil Départemental, présent lors des comités de pilotage sur l'étude de faisabilité d'aménagement du bourg, a remis un tableau de programmation récapitulant la nature des travaux, le coût prévisionnel, le montant plafond de travaux éligibles ainsi que les subventions prévisionnelles selon le coefficient départemental de solidarité appliqué à la commune (joint en annexe).